



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28/06/2013

Dossier complet le

28/06/2013

N° d'enregistrement

F09413 P0216

### 1. Intitulé du projet

RD.20 / Aménagement entre la station de ski du bleynard et le col de finiels - PR.43,650 à 39,650 - travaux de lutte anti-congères

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom Conseil Général Lozère

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Lozère

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean Toguyeni, Directeur des routes, des transports et  
des bâtiments

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Aménagement de 4 sections de la RD.20 totalisant 2300 m (1500 + 370 + 230 + 200) dont 2100 en recalibrage

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste au recalibrage de 2 100 m de la RD.20 et à la réfection de la structure (sans élargissement) sur les 200 m restant.  
Il comprend le reprofilage et la réfection de la couche de roulement de la chaussée existante sur la totalité des 4km de la section séparant la station de ski du col de Finiels, y compris la reprise du revêtement des places de parking se situant à proximité du col, à la demande du Parc National des Cévennes.

## 4.2 Objectifs du projet

L'aménagement vise à :

- Procéder à des travaux permettant la sécurisation de la R.D. exposée aux vents dominants en limitant notamment les formations de congères,
- Améliorer les conditions de circulation notamment les croisements de véhicules, ainsi que le passage des engins de déneigement du Conseil Général, sur cette section de la RD.20 séparant la station de ski du Bleynard Mont-Lozère) du col de Finiels.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le descriptif des Travaux prévus est le suivant :

- sur 2 100 m, la chaussée sera portée à 5,50m de large avec accotement de 1m à l'aval et de 0,50m à l'amont. Les 3 zones ainsi concernées sont localisées sur les plans joints en annexe au présent formulaire et se situent :
  - sur 1500m, au début de la section, du profil 1 à 76 (zone 1), PR. 43,650 à 42,150,
  - sur 370m et 230m, en milieu de la section, des profils 140 à 158 (zone 3), du PR. 40,870 à 40,510 et des profils 174 à 185 (zone 5), du PR. 40,190 à 39,970,
- Le profil en long sera quasiment inchangé sauf sur 370m, à proximité de la maison cantonnière (profils 140 à 158, zone 3) où, zone particulièrement soumise à des congères tenaces actuellement, il sera relevé de 40cm.
- Les élargissements se feront, sur les 2 100 m de ces 3 zones, par poutres de rive longitudinales.
- Il sera enfin procédé sur une (4e et) dernière section de 200m, du profil 191 à 200 (fin de la section), à des purges des matériaux de la chaussée actuelle pour améliorer la structure sur 40 cm (sans élargissement donc sur cette zone).
- Il sera également mis en place un linéaire de 900m de pare-neige.
- Par ailleurs, même sur les sections non concernées par des travaux d'élargissement ou reprise de chaussée sus-cités, il sera réalisé le reprofilage et la réfection de la couche de roulement de chaussée soit sur 1 700 m.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si le trafic restera inchangé après travaux, les conditions de circulation et de déneigement (passage des chasses-neige) seront améliorées.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Préalablement à la présente demande, le Département a soumis le projet au Parc National des Cévennes pour avis successifs à l'avancement : Avril 2009, décembre 2011, le dernier en Décembre 2012. Le projet a été revu pour prendre en compte les remarques et préconisations émises par le PNC jusqu'à sa dernière forme, laquelle a conduit à l'avis favorable du comité scientifique du PNC et à la délivrance de l'autorisation de travaux (tous deux joints en annexe à la présente demande).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Examen au cas par cas

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le linéaire de chaussée reste identique, avant comme après travaux, seule la largeur de plateforme supérieure sera augmentée sur 2 100 m pour porter la chaussée à 5,50 m + accotement aval de 1 m et amont de 0,50 m soit 7 m maximum de largeur.	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet se situe entre la station de Ski dit du Bleynard (Mont Lozère) et le Col de Finiels sur 3 communes : Mas d'Orcières et Cubières en début de section, Pont-de-Montvert à la fin.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Communes traversées :**

Il n'y a pas de bourg, hameau ou village traversés. Les territoires traversés appartiennent aux communes du Mas d'Orcières, de Cubières et de Pont-de-Montvert

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains affectés par le projet sont des landes ou des prairies-pâtures. Le faible impact, uniquement longitudinal, du projet, par rapport à la route actuelle, fait que les emprises nécessaires n'iront pas au-delà des clôtures actuelles existantes sinon très ponctuellement (zone de la maison cantonnière)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type 2, cotoyant une zone de type 1 au col de Finiels. Le projet se situe totalement hors des "périmètres de quiétude" (hors zones de nidifications également) définis par le document d'objectifs du site
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Mont-Lozère
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en "zone coeur" du Parc National des Cévennes
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	Les sections routières intéressées par les travaux sont hors ouvrages de franchissement de rus ou de zones humides (cf. courrier de la DDT joint en annexe)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	X	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 du Mont-Lozère : FR 9101361 et Cévennes : FR 9110033. Le document d'objectifs Natura 2000 visant à la protection du paysage du site a été suivi pour élaborer et corriger le projet, comme le souligne l'avis du comité scientifique du PNC (joint en annexe)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du Site "Causses et Cévennes" inscrit en 2011

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X	<input type="checkbox"/>	Le déficit en matériaux sera compensé par des emprunts réalisés aux abords du projet, en des zones arrêtées en concertation avec le Parc National des Cévennes : l'intérêt porté par le PNC au choix de ces zones d'emprunt tient au fait que les prélèvements permettront de réduire ainsi des surlargeurs de plateforme routière et de rendre à ces surfaces retravaillées un aspect plus naturel.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	L'avis du comité scientifique du Parc National des Cévennes du 4 Mars 2013 sur le projet (cf avis joint en annexe) souligne ce point
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface des acquisitions longitudinales nécessaires aux élargissements prévus est de 4 000 m2
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au terme des travaux, il n'est aucunement prévu d'augmentation du trafic routier, en conséquence la situation sera identique sur ce point avant et après travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au terme des travaux, il n'est aucunement prévu d'augmentation du trafic routier, en conséquence la situation sera identique sur ce point avant et après travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au terme des travaux, il n'est aucunement prévu d'augmentation du trafic routier, en conséquence la situation sera identique sur ce point avant et après travaux	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p>X </p> <p>X</p>	<p>Au terme des travaux, il n'est aucunement prévu d'augmentation du trafic routier, en conséquence la situation sera identique sur ce point avant et après travaux</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	X	<p>Au terme des travaux, il n'est aucunement prévu d'augmentation du trafic routier, en conséquence la situation sera identique sur ce point avant et après travaux</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	X	<p>Les surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet (revêtement supplémentaire de chaussée) par rapport à la surface imperméabilisée actuelle (chaussée existante) sont faibles : 2 100m<sup>2</sup> pour 20 000 m<sup>2</sup> (10 %) par conséquent le projet n'engendrera pas de rejets hydrauliques supplémentaires importants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	X	<p>La terre végétale sera poussée en cordon à la limite des zones de travaux puis redéposée sur les talus après travaux sans ajout végétal (ensemencement), ceci à la demande du PNC. Par ailleurs le projet n'engendrera pas d'augmentation perceptible du trafic et donc de production d'effluents ou de déchets supplémentaires.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	X	<p>cf. avis du comité scientifique du Parc National des Cévennes auquel le projet a été soumis.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement projeté est très "ciblé" car il consiste en un aménagement pratiquement "en place" par élargissements longitudinaux sans modification de tracé ni surélévation importante de la route existante. En particulier, à la demande du PNC, à compter du profil 76 où, en amont de la route, la présence d'espèces présentant un intérêt écologique est répertoriée comme telles, aucun aménagement n'est réalisé côté amont (entre la fin de la zone 1 et le début de la 5). Ainsi, pour la même raison, à partir du profil 140 (début de la zone 3), les travaux sont effectués seulement côté aval. Du côté amont, les fossés existants ne sont par ailleurs même pas touchés. L'avis du comité scientifique du Parc National des Cévennes souligne, de ce point de vue, que les impacts du projet sur les espèces protégées et le paysage seront modérés. Par ailleurs, comme le souligne l'avis de la DDT les zones humides existantes sont totalement préservées par le projet.

De ce fait, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de soumettre notre projet à étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	-Annexe 1 au présent formulaire portant informations nominatives relatives au M.O ou pétitionnaire,	
	-Plan de Situation,	
	-Photographies du site,	
	-avis du comité scientifique du Parc National des Cévennes,	
	-Arrêté du Parc National des Cévennes autorisant les travaux,	
	-Extrait de la notice explicative des travaux,	
	-Avis de la D.D.T. Lozère sur le no impact des travaux sur les zones d'eau ou humides,	
	-Plan des travaux.	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MENDE

le,

24 Juin 2013

Signature



Patrick Poulet,  
 Chef de Projet du service Aménagement et Grosses réparations,  
 Direction des Routes, des Transports et des bâtiments  
 Conseil Général de la Lozère